□□ Chapitre 4 — Vie quotidienne

Logement, déplacements, loisirs, vacances et aides financières au quotidien.

- Accessibilité (général)
- Logement et aménagement
- Se déplacer au quotidien
- Loisirs, sport et vacances
- Les aides financières : vue d'ensemble

Accessibilité (général)

□□ Objectif

Permettre à tous d'accéder aux lieux, aux transports, aux informations et aux services, quel que soit le handicap. L'accessibilité profite à tous : parents avec poussette, personnes âgées, voyageurs avec valises.

□□ Les trois domaines

- **Bâtiments** : les établissements recevant du public doivent être accessibles. Registre public d'accessibilité, Ad'AP, attestation. Voir la fiche « Accessibilité des ERP ».
- **Transports** : arrêts, gares et véhicules accessibles, transport adapté. Voir la fiche « Transport et mobilité ».
- **Numérique** : sites, applications et documents lisibles par tous. Voir la fiche « RGAA ».

□□ Chacun peut agir

- Signaler un lieu inaccessible à la mairie ou à la préfecture.
- Rendre ses propres documents accessibles : texte clair, contrastes, images décrites.
- Laisser libres les places et les passages réservés.

□□ À retenir

L'accessibilité est un droit, et un bénéfice pour la société entière.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Logement et aménagement

□□ Résumé simplifié

Un logement adapté permet de rester chez soi, en sécurité et en autonomie. Plusieurs aides peuvent financer l'aménagement.

□□ Les aides

- **La PCH** peut financer des travaux d'adaptation du logement (jusqu'à 10 000 € sur 10 ans) et une aide au déménagement (jusqu'à 3 000 €), sur décision de la MDPH.
- **Le logement social** : une demande de logement adapté peut être faite auprès des bailleurs sociaux, en précisant le handicap.
- **Les aides à l'adaptation** : renseignez-vous auprès de la MDPH, du département, de l'Anah et de votre caisse de retraite.
- **Locataire** : demandez l'accord écrit du propriétaire avant tout travaux.

□□ Conseils

- Se faire conseiller par un ergothérapeute pour définir les aménagements utiles.
- Demander plusieurs devis.
- Déposer la demande d'aide avant de commencer les travaux.

□□ À retenir

Les délais sont parfois longs : anticipez, et gardez toutes les pièces.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026. Source : fiche PCH sur Service-Public.

Se déplacer au quotidien

□□ Résumé simplifié

Se déplacer, c'est pouvoir travailler, se soigner et voir ses proches. Des droits et des aides existent.

□□ Les solutions

- **La CMI stationnement** : places réservées et stationnement gratuit.
- **La CMI priorité ou invalidité** : place assise et priorité dans les transports et les files d'attente, réductions pour l'invalidité.
- **Le fauteuil roulant** : remboursé à 100 % depuis le 1er décembre 2025.
- **Le transport adapté (TPMR)** : un service à la demande, organisé par chaque territoire. Il faut généralement s'inscrire et réserver.
- **La PCH** : aménagement du véhicule et surcoûts de transport.

⚠ À ne pas oublier

Les anciennes cartes en carton risquent d'être invalides à partir du 1er janvier 2027 : demandez la CMI maintenant.

□□ À retenir

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre agglomération pour connaître les services de votre territoire.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Loisirs, sport et vacances

□□ Résumé simplifié

Les loisirs, la culture, le sport et les vacances sont des droits. Il existe des repères pour trouver des lieux et des activités accessibles.

□□ Les repères

- **Tourisme & Handicap** : une marque d'État qui signale les établissements accessibles selon quatre familles de handicap (moteur, mental, auditif, visuel).
- **Destination pour tous** : un label pour des territoires entiers.
- **Handiplage** : un label pour les plages accessibles.
- **Handisport et sport adapté** : des fédérations qui proposent de nombreux sports pour les personnes handicapées.
- **La CMI invalidité** ouvre droit à des réductions, notamment dans la culture et les transports.

□□ Conseils

- Appeler le lieu avant de venir, pour confirmer l'accessibilité.
- Se renseigner sur les tarifs réduits et la gratuité pour l'accompagnant.
- Contacter une association locale pour des activités adaptées.

□□ Liens officiels

Tourisme et handicap : ressources utiles, Sports, loisirs et handicap

□□ À retenir

Les loisirs sont un facteur d'inclusion, de santé et de lien social.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Les aides financières : vue d'ensemble

□□ Résumé simplifié

Plusieurs aides existent selon l'âge et la situation. Elles sont décidées par la MDPH et versées par la Caf, la MSA ou le département.

□□ Tableau de repères

- **AAH** : un revenu minimum pour les adultes. Jusqu'à 1 041,59 € par mois.
- **PCH** : financer les besoins liés au handicap (aide humaine, matériel, logement, véhicule).
- **AEEH** : pour les enfants de moins de 20 ans. Base de 153,01 € par mois, avec compléments.
- **RQTH** : pas une aide financière, mais elle ouvre des aides à l'emploi.
- **CMI invalidité** : avantages fiscaux et réductions.
- **AJPA** : indemnisation pour les aidants.
- **Fauteuil roulant** : remboursé à 100 % depuis le 1er décembre 2025.

□□ Conseils

- Tout passe en général par un seul dossier à la MDPH.
- Les montants évoluent chaque année : consultez la fiche de chaque aide.
- Certaines aides se cumulent, d'autres non (par exemple AEEH avec complément et PCH).

□□ À retenir

Ne pas renoncer à un droit par méconnaissance. Les Étincelles 72 peuvent vous aider à y voir clair.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.